



DIRECTIVE IED : FONDAMENTAUX ET APPLICATION

<u>Entreprises</u>	Exploitant d'une installation visée par le champ d'application de la Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles
<u>Public</u>	Responsables Environnement, Directeurs de site industriel, Ingénieurs et Techniciens de l'industrie
<u>Pré-requis :</u>	connaissances de la législation des Installations classées
<u>Contact – inscription</u>	Brigitte REBOURG - afip@urip.fr Tél 04 91 14 30 77 / Fax 04 91 56 01 91
<u>Référence formation</u>	2016-020 EI

Objectifs

Cette formation a pour but de :

- Identifier les rubriques IED dans la nomenclature ICPE
- Connaître les obligations applicables à une installation IED et le calendrier de mise en œuvre
- Comprendre le mécanisme des Brefs* et des MTD**
- Connaître le contenu des divers dossiers administratifs : DDAE, Dossier de Réexamen, Rapport de Base...

Moyens pédagogiques et techniques

Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
Commentaires et échanges avec les autres participants.

Intervenants

Céline LE GRAND – Environnement Industrie - Juriste en Droit de l'Environnement

PROGRAMME PREVISIONNEL

I - Contexte réglementaire

- De la Directive IPPC à la Directive IED
- Présentation de la Directive IED

II - La transposition en droit français

- Les nouvelles rubriques 3000
- Phase de transition : les différents statuts et le calendrier de mise en œuvre

III – L'essentiel sur les Brefs et les MTD

- Elaboration, structure et rôle d'un Bref
- Critères de définition d'une MTD
- Nouvelle portée réglementaire des Conclusions sur les MTD

IV - Les principes fondamentaux d'application

- Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation IED
- Réexamen périodique : Le nouveau mécanisme
- Mise à l'arrêt définitif : nouvelles dispositions

FOCUS PRATIQUE : REDACTION DU RAPPORT DE BASE

* Bref : Document de référence sur les MTD

** MTD : meilleure technique disponible

* Déjeuner inclus